

# Elections municipales 2020

## Propositions pour la liste Aire Nouvelle

### 1.1 OUI

la généralisation du 30km/h en centre-ville et le double sens cyclable sans entrave (suppression des ralentisseurs) pour un vrai partage de la chaussée.

### 1.2 OUI

Les aménagements cyclables seront développés tant pour les circuits promenade avec connexion au réseau départemental par "nœuds" que dans le périmètre de la commune pour relier les axes fortement utilisés :

- Hameaux (15) et centre-ville et hameaux entre eux
- Accès aux établissements scolaires (mise en pratique des permis piétons et vélos)
- Accès aux équipements : piscine, salles de sports etc...

### 1.3 OUI

Une réflexion collective et participative sera engagée pour répondre aux besoins des usagers

Un comité vélo sera chargé en lien avec le département, l'expertise de l'ADAV et quelques responsables (établissements scolaires, clubs sportifs, responsables de structures...) d'assurer la mise en place de cette réflexion participative.

### 1.4 OUI

La conformité à la réglementation sera assurée le plus rapidement possible en tenant compte de l'enveloppe annuelle budgétaire allouée.

### 2.1 OUI

La police municipale interviendra dans la sensibilisation aux scolaires (permis piéton et vélo) et après une phase de recommandation et de communication sera en mesure de dresser des PV.

### 2.2 OUI

Les services municipaux et le DGS veilleront au bon entretien du réseau, alertés en cela par les habitants qui auront la possibilité d'alerter les services via le numérique et autres moyens de communication plus habituels (tél, rencontre des élus etc..)

### 3 OUI

Là aussi le travail commencera par une écoute attentive de la population et le repérage des installations nécessaires à proximité des lieux accueillant du public : cinéma, piscine, salle du manège...

Mise à disposition de vélos toute l'année ( et non pas seulement à la belle saison)

### 4 OUI

La première étape consiste à repérer les besoins, mettre en place les infrastructures, et la signalisation finalisera ces différentes étapes.

### 5.OUI

cf 2.1

### 6 OUI

cf point 3, 2.1,

### 7 OUI

sur la base du volontariat

8 OUI  
cf 2.1

9 OUI

Le référent sera un élu responsable du comité vélo.

Le Comité vélo établira un suivi annuel des pratiques de mobilité douce. Cette évaluation sera présentée en conseil municipal.

10 OUI

Aire /Lys étant pleinement impliqué dans la CAPSO, la commune s'étendant sur 15 hameaux en milieu rural, le travail de partenariat avec la CAPSO est une évidence.